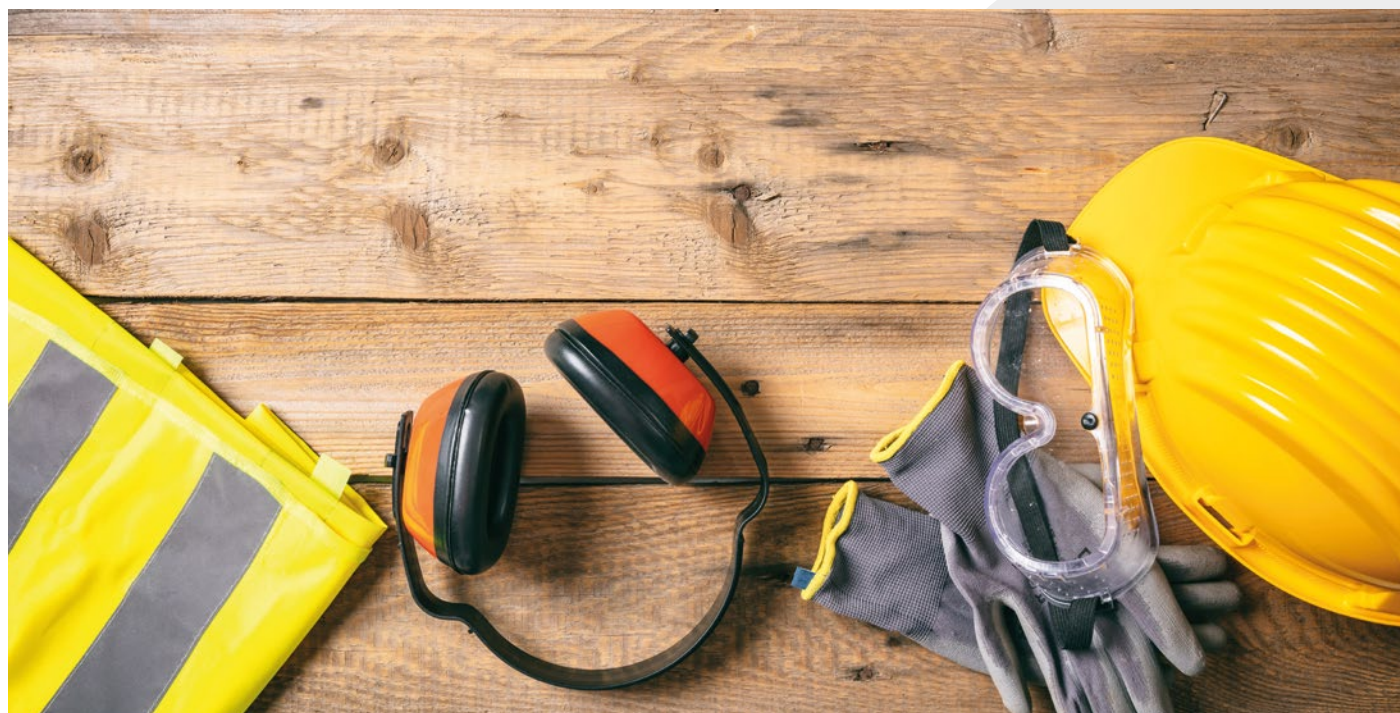


RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL



SÉCURITÉ



RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Objectifs : « L'employeur désigne un salarié compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise ». Il aide à définir, planifier et organiser les actions de prévention dans le cadre du Document Unique. Il s'assure de la bonne réalisation des mesures de prévention choisies. Il sensibilise l'ensemble du personnel. Il veille à l'amélioration continue des dispositifs de prévention en lien avec l'évolution de votre activité.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Tout salarié volontaire pour devenir compétent en matière de prévention et protection des risques professionnels en entreprise.



QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Formateur d'expérience.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées.
- Vidéos
- Formation favorisant les échanges
- Exercices pratiques en groupe ou individuel.



EFFECTIF

- Jusqu'à 10 personnes.



DURÉE

- 21 heures soit 3 jours.



TARIFS

- Sur notre site à Ambert : 600 € / pers.
- Sur le site de l'entreprise : nous contacter.



ACCESSIBILITÉ

Accès Personne à Mobilité Réduite (PMR).



PROGRAMME

- La réglementation santé sécurité au travail.
- Les enjeux de la sécurité.
- Les droits et les devoirs des travailleurs.
- Les dangers et les risques en entreprise.
- Evaluer les risques, méthodes et outils.
- Le document Unique.
- Les plans de prévention.
- Les acteurs de la sécurité internes et externes.
- Les ressources documentaires.



MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Test QCM.



SANCTION VISÉE

- Attestation de formation référent santé sécurité en entreprise.

